

## SEANCE DU 9/04/2019

Le neuf avril deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le conseil municipal de BREAU-MARS, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

### Etaient présents :

**DURAND** Alain, **DERICK** Jean-Michel, **PHILIP** Marie-France, **PIALOT** Pierre, **GALTIER** Jean-Luc, **RECOLIN** Serge, **GALTIER** Véronique, **REYET** Marie-Claude, **MEZY** Danielle, **DESCHAMPS** Jean-Claude, **DUPONT** LAMOUREUX Suzanne, **PEYRE** Serge, **PONS** Nelly, **PUSINERI** Christian.

Etaient absents excusés avec pouvoir : **TOUCHE** Bernard qui donne procuration à **DESCHAMPS** Jean-Claude, **MARTIN** Yves qui donne procuration à **DURAND** Alain et **COMBERNOUX** Samuel qui donne procuration à **PIALOT** Pierre

Etaient absents : **CHALVIDAN** Cyril, **VIGNERON HAAS** Sandrine

Madame MEZY Danièle est nommée Secrétaire de Séance.

Rectification de l'ordre du jour : Avant de commencer la séance Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour et ajoute une délibération « Eclairage Public Hameau du Puech »

Lecture est donnée du compte-rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sur ce compte-rendu sont données par Monsieur le Maire :

- Entrée lotissement La Pendjarelho et Chemin de la Baume : Monsieur le Maire informe qu'il a prochainement un RDV avec la DDTM pour trouver des solutions afin de sécuriser les deux voies.

### ORDRE DU JOUR :

#### 1/ AFFECTATION DES RESULTATS ET DE CREDIT

Le Maire propose de reprendre les résultats des divers comptes administratifs 2018 :

#### **Compte administratif 2018 de la commune de Bréau et Salagosse reprise et affectation de crédit :**

- Un excédent de fonctionnement de + 303 375.66 €
- Un déficit d'investissement de - 36 421.88 €

Vu l'excédent de fonctionnement de **303 375.66 €**, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** de l'affectation de :
  - o 100 000 € en investissement au 1068
  - o 203 375.66 € en fonctionnement
- **DECIDE** de reprendre au budget primitif 2019 en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement d'un montant de **203 375.66 €**
- de reprendre au budget primitif 2019 en section d'investissement le déficit d'investissement d'un montant de **36 421.88 €**
- d'affecter au 1068 en section d'investissement **100 000 €**

#### **Compte administratif 2018 de la Caisse des Ecoles reprise des résultats :**

- Un excédent de fonctionnement de + 4163.93 €

Après délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents décide de reprendre en section de fonctionnement au budget primitif de la caisse des écoles 2019 l'excédent de fonctionnement de 2018 d'un montant de **4163.93 €**.

#### **Compte administratif 2018 de la Commune de Mars reprise des résultats :**

- Un excédent de fonctionnement de + 53 536.48 €
- Un excédent d'investissement de + 61 437.47 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents de :

- Reprendre au budget primitif 2019 en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement d'un montant de **53 536.48 €**

- Reprendre au budget primitif 2019 en section d'investissement l'excédent d'investissement d'un montant de 61 437.47 €

**☐ Compte administratif 2018 du Service des eaux de Mars reprise des résultats :**

- Un déficit de fonctionnement de - 781.93 €
- Un excédent d'investissement de + 26 885.97 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents de :

- De reprendre au budget primitif de l'eau 2019 en section de fonctionnement le déficit de fonctionnement de 781.93 €
- De reprendre au budget primitif de l'eau 2019 en section d'investissement l'excédent d'investissement de 26 885.97 €

**2 / TAUX D'IMPOSITION 2019**

Suite à la fusion des deux communes, le Maire présente les nouveaux taux d'imposition :

Taxe d'Habitation : 12,91 %

Taxe foncière sur le bâti : 20.40 %

Taxe foncière sur le non bâti : 54.06 %

Produit attendu pour 2019 : 214 432 €

**3/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 COMMUNE, CAISSE DES ECOLES et SERVICE DES EAUX :**

BUDGET PRINCIPAL :	Fonctionnement : Dépenses/Recettes en équilibre :	834 712.14 €
	Investissement : Dépenses/Recettes en équilibre :	238 959.50 €

BUDGET ECOLE :	Fonctionnement : Dépenses/Recettes en équilibre :	11 163.93 €
----------------	---	-------------

BUDGET AEP :	Fonctionnement : Dépenses/Recettes en équilibre :	154 337.08 €
	Investissement : Dépenses/Recettes en équilibre :	69 812.97 €

Les budgets primitifs 2019 ont été approuvés à l'unanimité.

**4/ PRODUITS IRRECOUVRABLES**

**Eau :**

Monsieur Le Maire rappelle que le comptable du Trésor Public n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recette de 2011 à 2014 portés sur l'état annexé en raison des motifs énoncés sur lesdits états, d'un montant total de 2407.45 € se répartissant de la manière suivante :

- 601.34 € pour l'année 2014
- 1806.11 € de 2011 à 2013

**Commune :**

Monsieur Le Maire rappelle que le comptable du Trésor Public n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recette de 2015 portés sur l'état annexé en raison des motifs énoncés sur lesdits états, d'un montant total de 543.45 € se répartissant de la manière suivante :

- 543.45 € pour l'année 2015

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les deux états susvisés.

**5/ RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article du Code général des impôts prévoit que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de son adjoint délégué et de six commissaires ainsi que six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Suite à la fusion des deux communes il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune de Bréau-Mars.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, propose la liste suivante :

- Commissaires domiciliés hors de la commune  
COMBERNOUX Jacques  
BESSION Claude  
et inscrits aux rôles des impôts locaux de la commune  
MONTEIL Claude  
QUETELART Yvon

- Commissaires domiciliés dans la commune :

SALLES Jean-Claude, ISTE Thierry, PIALOT Pierre, MASSEPORT René, SALLES Michel, BRESSON Didier, EL FILALI Laetitia, VOLPELLIERE Cyril, BOUARD Gérard, MEZY Bruno, MAS Véronique, BOGDANOVITCH Jacques, PUSINERI Christian, CHARRON Evelyne, BRESSON Daniel, RUER René.

- Commissaires domiciliés dans la commune et propriétaires de bois et forêts :

CALVET BREDOIRE Hélène, COMBERNOUX Eric, CHATELARD Jean-Marc, COMBERNOUX Samuel

#### **6/ ECLAIRAGE PUBLIC HAMEAU DU PUECH MARS :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Hameau du Puech – **Création Eclairage Public**. Ce projet s'élève à **6 797.63 € HT** soit **8 157.16 € TTC**. Une participation est demandée à la commune de Bréau-Mars d'un montant de 0 €. Après délibération le Conseil Municipal approuve le projet, approuve le montant du projet et la participation de la commune de 0€ et autorise le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Elections Européennes** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la date des élections : le dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 15.

